ISSN 0980-9384

Avertissements agricoles

PUBLICATION PÉRIODIQUE
ABONNEMENT ANNUEL

Régisseur de Recettes de la D.R.A.F.
C.C.P. Montpellier 5238-12 G

62M - 24 août 1992

GRANDES CULTURES SEMENCES N° 11 - LUZERNE

(en collaboration avec la FNAMS et les SUAD de l'Aude, du Gard et de l'Hérault)

MAïS - SORGHO

SESAMIE - PYRALE : maintient et/ou augmentation du vol
renouvelez le traitement à 12 jours

ACARIENS : poursuivre la surveillance jusqu'au stade pâteux

RIZ

PYRALE : maintient du vol le plus souvent
localement en augmentation
renouvelez le traitement à 12 jours

M A ï S

SESAMIE - PYRALE

* Stades phénologiques : en général "grain pâteux" à "pâteux dur", mais les parcelles les plus tardives sont encore à début "grain laiteux".

* Situation : Pour les 2 espèces, mais tout particulièrement pour la sésamie, le vol se poursuit à un bon niveau de captures et de façon quasi-généralisée, et, quelquefois celles-ci sont mêmes en augmentation sensible.

  D'autre part, l'observation des parcelles révèle souvent la présence de pontes "têtes noires" (prêtes à éclore), de chrysalides bien vivantes, de dépouilles nymphales et de dégâts (épis infestés de chenilles), tout particulièrement dans les parcelles mal ou non protégées jusqu'à ce jour.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
SERVICE RÉGIONAL DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
ÉDITION DE LA STATION LANGUEDOC-ROUSSILLON
Maison de l'Agriculture - Bâtiment 5, place Chaptal
34076 MONTPELLIER CEDEX - Tél. 67 92 41 42

Nouvelle adresse :
ZAC D'ALCO - BP 3056
34034 MONTPELLIER CEDEX 01
Tél : 67.10.19.50

Imprimerie de la Station d'Avertissements Agricoles - Le Directeur, M. FREYDIER - N° d'inscription 531 AD

Secteurs les plus concernés : Narbonnais, Biterrois, plaines de Nîmes, Fourques, Arles, Bellegarde-Garons et Calvisson. Le Nord du Gard (secteur de Brouzet traité au Trichogrammes) présente globalement une situation phytosanitaire correcte.

* **Stratégie** :

1/ Parcelles déjà protégées des zones sensibles : **Renouvelez** le traitement à 12 jours du premier (sauf parcelles protégées aux Trichogrammes, spécifiques de la Pyrale)

2/ Parcelles non protégées des zones sensibles, y compris les productions de consommation : traitez dès réception, sachant que ça ne sera déjà plus qu'un traitement de rattrapage, mais qui devrait bien limiter les dégâts, vu la situation de l'année.

3/ Parcelles non protégées des autres secteurs : **allez observer**.
- 30 à 50 cannes et épis (maïs) ou panicules (sorgho) - interveneez sur présences d'attaques déjà significatives (cf.stratégie 2)

ACARIENS

- Passé le stade pâteux, les dégâts ne sont plus à craindre,
- ajoutez au besoin au produit "pyrale-sésamie" un acaricide curatif spécifique : OMITE 57 EL à 2 l/ha, dicofol (nombreuses spécialités) à 720 g de m.a./ha
- produit polyvalent : TALSTAR à 0,3 l/ha.

HELIOTHIS

Sa présence assez généralisée se confirme, et des parcelles (de maïs comme de sorgho) sont quelquefois sérieusement touchées (Garons-Bellegarde).

Le traitement "pyrale-sésamie" assurera la protection.

R I Z

PYRALE

* **Situation** : le vol de la deuxième génération se prolonge en se maintenant, très généralement, à un fort niveau de captures.
  - dans quelques situations (Cameroun, Grand Romieu, Les Brums, Albaron, ...) les captures sont en nette augmentation.

* **Stratégie** : renouveler le traitement à 12 jours du premier (normalement dans la période du 23 au 28 août) en zones sensibles et variétés sensibles habituelles.

N.B. : En l'absence de catégorie d'homologation pyrale sur riz ouverte, par assimilation, se référer aux produits homologués sur pyrale du maïs. Consulter votre technicien/fournisseur.